

COMMUNE DE BREIL SUR ROYA
06540

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2012

Le Conseil Municipal de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 23 février 2012 à 18H00 sur convocation et sous la présidence de Monsieur Joseph GHILARDI Maire.

Etaient Présents : Mr Joseph GHILARDI Maire, Mr Joseph REY 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mr Francis FRECOURT, Mr Georges POMAREDE, Mr Abdel DJEROUROU, Mme Cécile BACHET, Mr Gentil DOMESOR, Mme Michèle ERCOLE, Mr Michel MASSEGLIA, Mr Pierre OZENDA, Mme Mireille PALLANCA, Mr Alain RAVIOLA, Mr Paul REY, Mme Claire ROSTAGNI, Mr Henri SOFFLICHI, Mme Josiane VACCARI.

Etaient absents-excuses : Mme Anne-Marie ANGELINI donne pouvoir à Mr Abdel DJEROUROU, Mr Michel JOUVE donne pouvoir à Mr Joseph REY.

Secrétaire de Séance : Mme Cécile BACHET.

Informations diverses :

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil qu'un recours gracieux a été adressé en date du 23 février 2012 par courrier en R.A.R au Préfet des Alpes-Maritimes au sujet de l'arrêté du 27 décembre 2011 concernant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – SDCI (pièce jointe).

Monsieur le Maire, demande aux membres du Conseil l'autorisation d'ajouter 3 questions à l'ordre du jour :

- Convention de transfert d'un emprunt du Budget communal sur le Budget de la Crèche
- Projet ALCOTRA - Participation à la réalisation d'un centre de dialyses transfrontalier à Limone Piemonte
- Projet ALCOTRA - 1 train pour tous Ligurie-Piémont par la Roya

Accepté à l'Unanimité

- **Convention de transfert d'un emprunt du Budget communal sur le Budget de la Crèche**

Ce transfert est motivé par une juste affectation d'un emprunt en capital et en intérêts souscrit par la commune et affecté désormais au Budget de la Crèche

Approuvé à l'Unanimité

- **Projet ALCOTRA - Participation à la réalisation d'un centre de dialyses transfrontalier à Limone Piemonte**

Dans le cadre d'un projet transfrontalier, nos voisins italiens nous proposent de participer à la création d'un centre de dialyses financé par des fonds Interreg.

Les communes de la Roya participeraient à hauteur de 23.000,00€ pour leur part commune totale d'autofinancement de l'opération.

L'intérêt du projet porte sur une prestation de santé de proximité, dont les dépenses seront prises en charge par la Sécurité Sociale par convention.

De plus, la liaison ferroviaire Breil-Limone serait pratique pour les patients, compte tenu de l'éloignement des centres de dialyses départementaux de Nice et de Monaco.

Monsieur le Maire, demande aux membres du Conseil un accord de principe sur la faisabilité, l'intérêt et le montant de l'autofinancement communal.

Approuvé à l'Unanimité

Mr Michel MASSEGLIA Conseiller Municipal, demande qu'une information soit diligentée à cet effet dans le bulletin municipal lors de la réalisation de ce projet.

Approuvé à l'Unanimité

- **Projet ALCOTRA - 1 train pour tous Ligurie-Piémont par la Roya**

Dans le cadre de la liquidation des derniers Fonds Européens, des institutions italiennes Area24, Parco naturale delle Alpi Liguri, Associations « G.Biancheri ligne ferroviaire de Val Roya nous proposent de financer un train touristique pour promouvoir et valoriser nos zones rurales en relation avec Airole, Dolceacqua, l'Office de Tourisme de Menton et l'ensemble des villages de la vallée de la Roya.

Monsieur le Maire, propose que le porteur du projet soit l'ADTRB qui a une capacité à centraliser les besoins et suivre ces procédures de financement.

Approuvé à l'Unanimité

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

<p>02 janvier 2012</p>	<p>:</p>	<p>Convention de location d'un appartement sis 4 chemin des Oliviers Loyer : 300,00€/mois toutes charges comprises Durée : 1an renouvelable par tacite reconduction pour une nouvelle période d'un an. Prend effet, à compter du 01 janvier 2012</p>
<p>19 janvier 2012</p>	<p>:</p>	<p>Convention exploitation matériel photomaton SAS Durée : 36mois et entrera en vigueur à la date de la signature Les recettes seront prélevées par PHOTOMATON SAS chaque mois la société versera une redevance sur les recettes H.T réalisées le mois précédent par virement</p>
<p>25 janvier 2012</p>	<p>:</p>	<p>Avenant à la décision prise en vertu de l'Article L2122-22 du code général des collectivités locales ayant pour objet l'institution de la régie de la piscine Il est mis fin à la régie instituée pour l'encaissement des recettes de la piscine municipale en date du 14 juin 2005 à compter du 31 janvier 2012.</p>
<p>31 janvier 2012</p>	<p>:</p>	<p>Institution d'une régie pour la piscine municipale Fonctionnement : Du 01 janvier au 31 décembre La régie encaisse les produits suivants : -Droit d'accès à la piscine -Vente de boissons et de glaces -Location de transats -Vente de chips -Vente de confiseries -Activités loisirs adultes -Courts natation collectifs -Ecole de natation Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : -Chèques -Espèces Avec délivrance d'un ticket de caisse Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1.000,00€</p>

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 janvier 2012.
Le Procès-Verbal de la séance du 12 janvier 2012 a été **Approuvé** par les membres présents.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 - Cession bail emphytéotique du SIVOM à la commune de Breil sur Roya pour la Maison de Santé Rurale

Conformément au dernier Comité Syndical du SIVOM, **Monsieur le Maire**, propose aux membres du Conseil la cession du bail emphytéotique du SIVOM à la commune de Breil sur Roya.

Cette cession présente un intérêt majeur pour la commune, pour une durée de 30ans, au titre d'un équipement médical structurant et au titre de recette domaniale pérenne.

Approuvé à l'Unanimité

2 - Approbation bail à usage des professionnels de la Maison de Santé Rurale de Breil sur Roya (immeuble et matériel)

Monsieur le Maire, propose un bail à usage des professionnels entre la commune et la Maison de Santé Rurale et précise que tant au niveau de la location immobilière et location de matériel, les prix des loyers demandés couvrent les autofinancements.

Approuvé à l'Unanimité

3 - Approbation convention de prestation de services entre le Centre Hospitalier de Breil sur Roya et la Commune de Breil sur Roya

Mr Jean-Pierre DALMASSO Directeur du Centre Hospitalier de Breil sur Roya, propose une convention de prestation de services qui consiste dans la facturation de charges locatives concernant la production d'eau chaude de chauffage et des provisions pour travaux.

Ces charges étant contractuellement réparties auprès de tous les locataires de la Maison de Santé Rurale, au prorata de leur m² d'occupation.

Approuvé à l'Unanimité

4 - Approbation avenant au bail emphytéotique Centre Hospitalier de Breil/Commune de Breil sur Roya concernant places de parking Maison de Santé Rurale.

Mr Jean-Pierre DALMASSO Directeur du Centre Hospitalier de Breil sur Roya, propose au titre des aisances de voiries, 4 places de parking affectées à la Maison de Santé Rurale pour un montant de 900,00€/annuel au titre d'un avenant au bail emphytéotique de la Maison de Santé Rurale de Breil sur Roya.

Approuvé à l'Unanimité

A ce titre, **Mr Michel MASSEGLIA** Conseiller Municipal, précise les difficultés de transport vers la Maison de Santé Rurale pour les patients.

Monsieur le Maire, confirme que 60% des patients n'habitent pas dans le centre-ville et qu'ils rencontraient auparavant les mêmes problèmes de transport pour se rendre au Centre Médical situé en centre- ville.

De plus, la présence de spécialistes locaux permettra une économie de temps substantielle compte tenu de la proximité de ceux-ci et évitera ainsi un bon nombre de déplacements fatigant à Nice ou Monaco.

Approuvé à l'Unanimité

5 - Subventions aux Associations – 1^{er} liste 2012

Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil l'ajournement de cette question au motif que toutes les Associations non pas déposées leur demande.

Compte tenu de l'enveloppe financière plus importante et d'une spécialisation des crédits obligatoires avant le vote du Budget, il propose qu'au prochain Conseil Municipal, l'ensemble des subventions soient soumis au vote.

Compte tenu de la proximité du prochain Conseil Municipal, il précise en réponse à Monsieur Michel MASSEGLIA Conseiller Municipal soucieux de ce retard, que personne ne sera pénalisé.

Approuvé à l'Unanimité

6 - Demande de subvention au Conseil Général pour opération de déneigement.

Monsieur le Maire, propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 70% pour la location du matériel et fourniture de sel.

Il précise que le chasse neige, loué en début d'année pour un mois, n'a pas pu arriver dans les délais les plus brefs pour palier rapidement au problème d'enneigement.

Il confirme que pour l'année prochaine, des propositions seront prises afin d'anticiper l'Hiver prochain les problèmes récurrent de neige.

Mr Francis FRECOURT Adjoint, propose qu'un plan neige soit établi à cet effet avant l'Eté, précisant les priorités d'interventions, les plannings par quartier, ainsi que les modalités matérielles d'intervention.

Monsieur le Maire, confirme que des agents ont réalisé un stage de déneigement au CNFPT afin d'effectuer leur mission dans des conditions réglementaires de sécurité.

Approuvé à l'Unanimité

Questions Diverses :

•Suppression de classe

Monsieur le Maire, confirme qu'il n'y a aucune suppression de poste, même le poste de RASED reste à Breil sur Roya, ce qui n'empêche pas vigilance et réactivité.

•SPANC

Monsieur Michel MASSEGLIA Conseiller Municipal, se souci de l'exécution du marché du SPANC. Il demande de ce qu'il advient de la facturation quand la prestation n'a pas eu de commencement d'exécution auprès de l'utilisateur.

Monsieur le Maire, précise que ce marché est à bon de commande et que l'absence de service fait ne vaut pas facturation.

Monsieur Francis FRECOURT Adjoint, précise la responsabilité de la commune si aucun commencement de diagnostic n'est fait avant le 01 janvier 2012.

•Piscine

Monsieur Michel MASSEGLIA Conseiller Municipal, précise que l'aménagement des tarifs est positif.

Monsieur le Maire, informe qu'une évaluation en cours de saison sera faite pour améliorer le service et que l'aménagement tarifaire demandé a été fait.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Joseph GHILARDI Maire, lève la séance à 19H30.

Le Maire,

J.GHILARDI